



## Entreprises implantées en zone franche urbaine (ZFU-TE) : une exonération d'impôt possible ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 17/06/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 17/06/2019

Vous envisagez d'installer votre entreprise dans une zone franche urbaine et vous pensez pouvoir bénéficier d'une exonération d'impôt ? C'est possible, pour autant que vous respectiez l'ensemble des conditions suivantes...

### Entreprises implantées en ZFU-TE : quel avantage fiscal ?

**Une exonération totale...** Toutes conditions remplies, les entreprises qui s'implantent en zone franche urbaine territoire entrepreneur (ZFU-TE) à compter du 1er janvier 2006 et jusqu'au 31 décembre 2020 bénéficient d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices de 60 mois à compter du 1er jour du mois qui marque le début d'activité.

... puis partielle...

{ABONNEZ-VOUS}

### Entreprises implantées en ZFU : quelles conditions ?

**Un avantage fiscal...** Comme nous avons pu le voir, une entreprise qui fait le choix de s'implanter dans une ZFU-TE peut bénéficier d'un avantage fiscal non négligeable. Cela suppose toutefois de respecter un certain nombre de conditions.

...sous conditions...

{ABONNEZ-VOUS}